

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport. Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers (suite)

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.



Toronto (Ontario)
7 juillet 2022

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

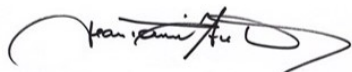
**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2022 \$	2021 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie (note 3)	87 719	792 483
Placements (note 4)	519 202	-
Dû d'ARIL Society inc. (note 11)	16 461	4 882
Frais payés d'avance	130 558	135 522
	753 940	932 887
Placements (note 4)	2 268 958	2 256 655
Immobilisations corporelles (note 5)	112 072	133 159
	2 381 030	2 389 814
	3 134 970	3 322 701
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	186 136	239 323
Produits reportés	20 699	49 450
	206 835	288 773
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	55 279	38 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	63 374	75 074
	118 653	113 892
	325 488	402 665
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	48 698	58 085
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 9)	930 381	1 000 000
Non affecté	1 830 403	1 861 951
	2 809 482	2 920 036
	3 134 970	3 322 701

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



Jean-Daniel Breton, CPA, CA, FCIRP, LIT
Professionnel agréé de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Président



Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Professionnelle agréée de l'insolvabilité
et de la réorganisation
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2022	2021
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 148 850	1 160 225
Frais de cours et d'examen du PQC	445 200	575 925
Frais des séminaires de formation continue et commandites	146 800	128 010
Revenus de placements (note 10)	58 170	71 558
Honoraires de gestion (note 11)	165 000	165 000
Publicité	30 606	26 072
	1 994 626	2 126 790
Charges		
Administration (voir tableau)	1 912 287	1 939 031
Cours et examens du PQC	113 990	152 725
Formation continue	9 284	5 913
	2 035 561	2 097 669
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (dépenses sur les revenus) avant le suivant	(40 935)	29 121
Renouvellement du PQC	69 619	-
Excédent des produits sur les charges de l'exercice (dépenses sur les revenus)	(110 554)	29 121

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2022 \$
Solde, au début de l'exercice	58 085	1 000 000	1 861 951	2 920 036
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	(69 619)	(40 935)	(110 554)
Amortissement des immobilisations corporelles	(28 859)	-	28 859	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 502	-	(7 502)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 700	-	(11 700)	-
Solde, à la fin de l'exercice	48 698	930 381	1 830 403	2 809 482

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation \$	Non affecté \$	Total 2021 \$
Solde, au début de l'exercice	66 977	1 000 000	1 820 938	2 890 915
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	-	-	29 121	29 121
Amortissement des immobilisations corporelles	(30 721)	-	30 721	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 130	-	(7 130)	-
Amortissement des incitatifs à la location reportés	11 699	-	(11 699)	-
Solde, à la fin de l'exercice	58 085	1 000 000	1 861 951	2 920 036

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2022 \$	2021 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	(110 554)	29 121
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	28 589	30 721
Intérêts capitalisés aux placements	(41 566)	(48 247)
Encaissement d'intérêts capitalisés aux placements dans les exercices précédents	166 400	12 635
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(11 700)	(11 699)
	31 169	12 531
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des frais payés d'avance	4 964	6 916
Diminution des créiteurs	(53 187)	(30 038)
Diminution des produits reportés	(28 751)	(43 625)
	(45 805)	(54 216)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(919 607)	(499 016)
Produits de la cession de placements	263 268	500 219
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 502)	(7 130)
	(663 841)	(5 927)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de (avances à) ARIL Society inc.	4 882	(4 882)
Variation nette de la trésorerie	(704 764)	(65 025)
Trésorerie, au début de l'exercice	792 483	857 508
Trésorerie, à la fin de l'exercice	87 719	792 483

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2022	2021
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	28 659	30 721
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	72 756	52 999
Comités	49 000	47 398
Insol International	47 049	46 975
Communications (note 11)	290 328	268 525
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers (note 11)	178 399	218 449
Loyer (note 8)	137 637	155 804
Salaires et avantages sociaux	1 108 529	1 118 160
	1 912 287	1 939 031

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2022

Nature et description de l'organisme

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est une organisation à but non lucratif en vertu de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'exercice auquel elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

National Exchange

Les produits tirés de la conférence « National Exchange » sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Commandites

Les produits de commandites sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de commandites perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen et de séminaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés. Les abonnements aux webinaires sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année d'abonnement coïncide avec l'exercice de l'Association.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

a) **Constatation des produits (suite)**

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et sur les placements.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Honoraires de gestion

Les produits des honoraires de gestion sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'Association fournit les services de gestion.

b) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location comprennent les incitatifs reçus en espèces qui ont servi à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée du bail original. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

c) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs reportés qui ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Opérations entre apparentés

Une partie est considérée comme étant apparentée à l'Association si cette partie ou l'Association a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle ou une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de l'autre, ou si l'Association et cette partie sont soumises à un contrôle commun ou à une influence notable commune. Les apparentés peuvent être des particuliers ou d'autres entités.

Les instruments financiers issus d'opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût, déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant.

L'Association évalue ultérieurement les instruments financiers entre apparentés au coût moins les pertes de valeur.

Les instruments financiers entre apparentés évalués au coût moins les pertes de valeur incluent le montant dû d'ARIL Society inc.

e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers, à l'exception des opérations entre apparentés, à la juste valeur ajustée pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs et charges à payer.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Instruments financiers (suite)

Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

f) Placements

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

j) Modifications comptables

L'Association a adopté les modifications au Manuel de CPA Partie II, chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers contractés ou échangés entre apparentés à compter du 1er janvier 2021. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de l'Association.

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Risque de marché		
			Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie	X			X	
Placement	X			X	
Dû d'ARIL Society inc.	X				
Comptes fournisseurs et charges à payer		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2022	2021
	\$	\$
Trésorerie	87 719	792 483
Dû d'ARIL Society inc.	16 461	4 822
Placements	2 788 160	2 256 655
	2 892 340	3 054 020

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

La direction veille au suivi des liquidités de l'Association afin de s'assurer que cette dernière dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations à échéance.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Trésorerie

	2022	2021
	\$	\$
Encaisse	83 207	98 796
Compte de placement privilégié – 0 % (2021 – 0,25 %)	4 512	693 687
	87 719	792 483

4. Placements

	2022	2021
	\$	\$
Titres à revenus fixes provinciaux du Canada	661 698	1 058 926
Titres à revenus fixes corporatifs du Canada	2 126 462	1 197 729
	2 788 160	2 256 655
Moins : portion court-terme	(519 202)	
	2 268 958	2 256 655

Les taux d'intérêts sur les titres à revenus fixes sont entre 1,13% à 4,38% (en 2021 – 1,13% à 4,38 %) et les échéances sont entre mai 2022 à novembre 2027 (en 2021 – juin 2021 à juillet 2025).

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Montant Net 2022
	\$	\$	\$
Matériel informatique	202 558	176 806	25 752
Mobilier et agencements	91 437	76 621	14 816
Améliorations locatives	416 393	344 889	71 504
	<u>710 388</u>	<u>598 316</u>	<u>112 072</u>

	Coût	Amortissement cumulé	Montant Net 2021
	\$	\$	\$
Matériel informatique	195 056	163 697	31 359
Mobilier et agencements	91 437	74 341	17 096
Améliorations locatives	416 393	331 689	84 704
	<u>702 886</u>	<u>569 727</u>	<u>133 159</u>

6. Crédoeurs

	2022	2021
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	184 556	236 914
Sommes à remettre à l'État	1 480	2 409
	<u>186 136</u>	<u>239 323</u>

7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2022	2021
	\$	\$
Solde en début d'année	38 818	38 818
Apports (note 11)	16 461	-
Solde à la fin de l'année	<u>55 279</u>	<u>38 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu des fonds lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

Aucune bourse n'a été octroyée au cours des exercices 2022 ni 2021.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

8. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2022
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	39 974	63 374

	Coût	Amortissement cumulé	Montant net 2022
	\$	\$	\$
Incitatifs à la location	103 348	28 274	75 074

En vertu du bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu des incitatifs à la location totalisant 103 348 \$ pour l'acquisition des immobilisations corporelles.

Un amortissement sur incitatif à la location de 11 700 \$ (11 699 \$ en 2021) a été porté en diminution de la charge de loyer dans l'exercice.

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation

Le conseil d'administration a autorisé l'affectation pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation sous forme d'améliorations au programme éducatif et la conception du contenu.

Durant l'exercice, le conseil d'administration a autorisé l'utilisation de 69 619 \$ de l'affectation pour investissements stratégiques sous forme d'améliorations au programme éducatif dans le but de développer le PQC

L'affectation d'origine interne est assujettie à la direction du conseil d'administration selon les recommandations du comité des finances.

10. Revenus de placements

	2022	2021
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie	1 900	3 183
Intérêts sur les placements	56 270	68 375
	<u>58 170</u>	<u>71 558</u>

11. Opérations entre apparentés

L'Association a pour apparenté ARIL Society inc. (la « Société »), en vertu de sa représentation au sein du conseil d'administration de la Société, de l'importance des opérations interorganismes et d'un échange de personnel de direction avec la Société. Ces facteurs permettent à l'Association d'exercer une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles de la Société. L'Association n'a aucun intérêt économique dans la Société.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

11. Opérations entre apparentés (suite)

La Société a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 30 janvier 2019. La Société administre le congrès de l'Annual Review of Insolvency Law.

La Société est une organisation à but non lucratif au sens de l'alinéa 149(1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

L'Association a conclu avec la Société un accord en vertu duquel elle assure la prestation de services de gestion, d'administration et de soutien à la Société. L'accord vient à échéance le 31 mars 2024 et inclut les engagements suivants payables par la Société envers l'Association:

- des honoraires de gestion de 170 000 \$ en 2023 et 175 000 \$ en 2024;
- des frais de services financiers équivalent à 3 % du revenu de la Société, collecté par l'Association, en 2023 et 2024; et
- un apport de recherche de 15 % des surplus d'opérations de la Société qui excèdent 50 000 \$ en 2023 et 2024.

Les produits (charges) conclus avec la Société et les soldes correspondants sont les suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Honoraires de gestion	165 000	165 000
Frais de services financiers (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	5 505	-
Parrainage (inclus dans les frais de communications)	(25 000)	(25 000)
Inscription à la conférence (inclus dans les frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers)	(1 500)	(1 500)

Les apports à recevoir de la Société envers la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden d'un montant de 16 461 \$ (2021 – aucun) sont constatés comme des produits reportés (note 7).

Au 31 mars 2022, il y a un solde à recevoir de la Société pour un montant de 16 461 \$ (4 882 \$ en 2021). Le solde est non garanti, ne porte pas intérêt et est exigible sur demande.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2022

12. Engagement

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	<u>\$</u>
2023	164 926
2024	166 464
2025	166 464
2026	166 464
2027	166 464
2028	<u>69 360</u>
	<u>900 142</u>

13. Conséquences de la COVID-19

La pandémie mondiale causée par le coronavirus, dite de la COVID-19, a mené les autorités gouvernementales fédérales canadiennes, de même que les autorités provinciales et régionales, à imposer des mesures telles que la limitation des déplacements à l'étranger, le confinement obligatoire et la distanciation physique ainsi que la fermeture des entreprises non essentielles. En raison du niveau élevé d'incertitude quant à l'issue de cette pandémie, il est difficile d'estimer les répercussions financières que pourrait avoir cette situation sur l'Association.

La conférence « National Exchange » et les séminaires de formation continue en présentiel de l'exercice 2022 ont été annulés en raison de la pandémie. L'Association continue à offrir du contenu de formation continue en ligne exclusivement.

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.